

**Fonds Départemental
d'Aide à l'Innovation et à la Recherche**

Objectif

Le CONSEIL GENERAL de l'INDRE souhaite accompagner de manière significative les projets industriels ou artisanaux comportant une part importante d'innovation et de recherche, potentiellement génératrices d'une forte valeur ajoutée.

Il intervient en abondement des aides à l'innovation de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (A.N.V.A.R.), selon les modalités retracées dans le règlement.

Bénéficiaires

Entreprises industrielles, de service aux entreprises, artisanales, éligibles aux aides de l'A.N.V.A.R. (l'effectif doit être inférieur à 2.000 personnes et l'entreprise ne doit pas appartenir à un groupe de plus de 2.000 personnes, sauf dérogation accordée à l'A.N.V.A.R. par le Ministère compétent – Les entreprises doivent être à jour de leurs cotisations fiscales et sociales).

Contact

Le chef d'entreprise devra communiquer au Département tous les éléments en sa possession liés à la décision de l'A.N.V.A.R.

La demande est à adresser :

*Président du Conseil Général
Direction de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et de l'Economie Rurale (D.A.T.E.E.R.)
Hôtel du Département
B.P. 639
36020 Châteauroux CEDEX*

Pour tout renseignement, s'adresser ☎ D.A.T.E.E.R. : 02 54 08 36 11
ou l'Agence de Développement Economique de l'Indre,
Z.I.A.P. Châteauroux- Déols, Espace Entreprises, 36130 Déols ☎ 02 54 35 50 60